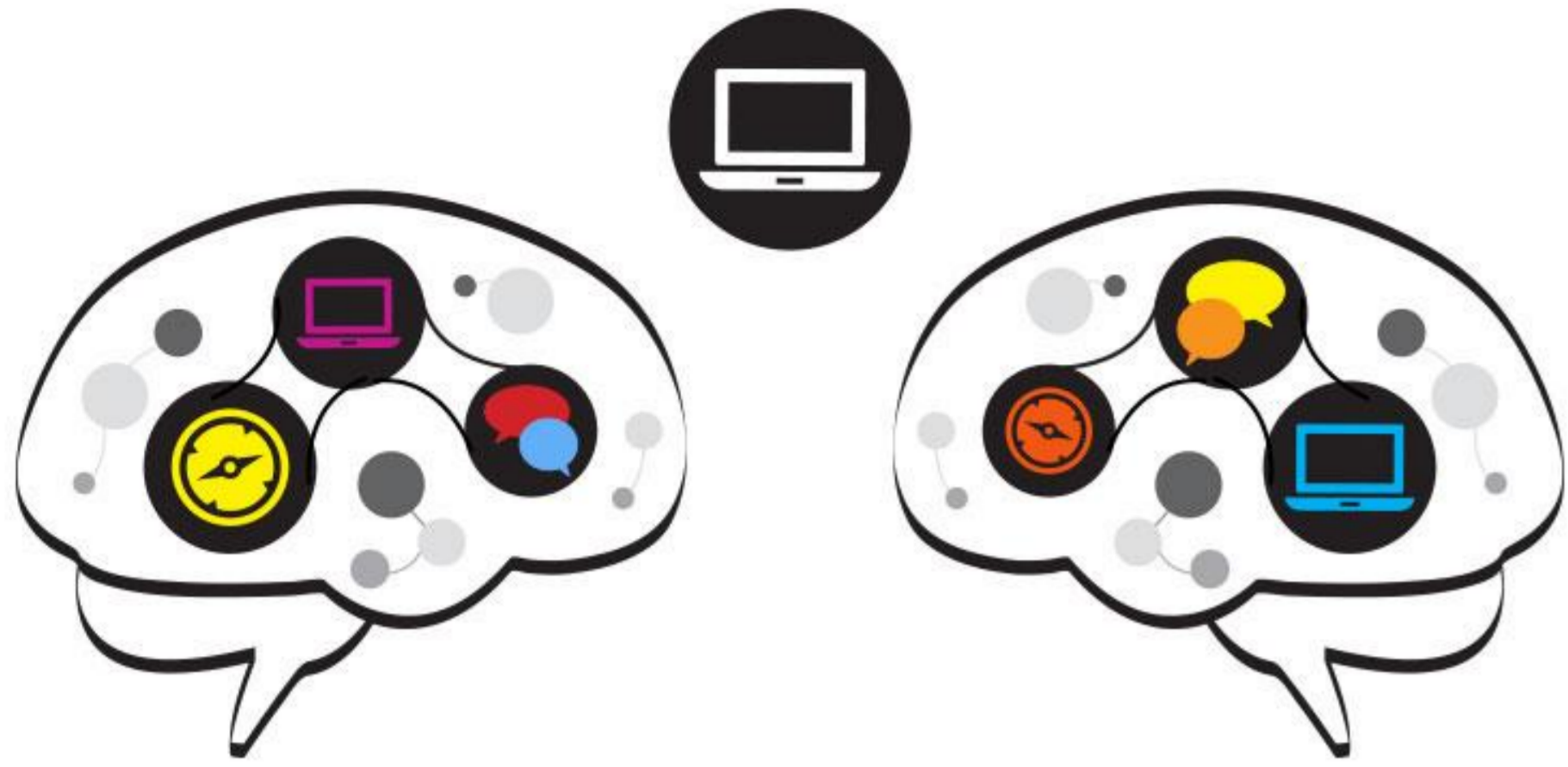


# Suivi du service « distanciel »

## Réaliser le bilan des heures d'enseignement à distance avant déclaration dans les services

I. Beudet, M. Le Granvalet, K. Julienne (Décanat) et A. Pichon, C. Flandrin (Pôle pédagogie)  
UFR Sciences et Technologies.



### Contexte

La mise en œuvre de **10% de distanciel** dans toutes les maquettes de formation nécessite la mise en place d'un circuit de validation de ces heures pour qu'elles soient inscrites dans le service statutaire des enseignants et enseignants-chercheurs sur la base de la rémunération suivante :

- si nb\_etu ≤ 36 : 1h distanciel = 1,5HEqTd
- Si nb\_etu ≥ 36 : 1h distanciel = (1,5+[nb\_etu-36]x0,0075) HEqTd

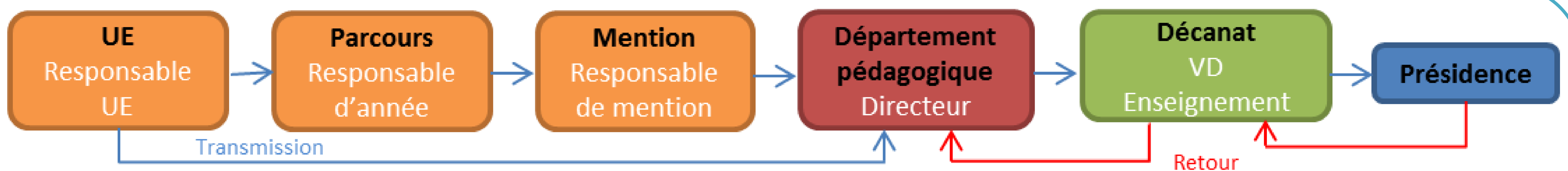
(modèle économique expérimental voté en Conseil de Gestion en janvier 2017)

### Méthodologie

#### Objectif

Elaborer une **procédure** et les outils associés nécessaires au recensement des heures d'enseignement réalisées en distanciel.

**Travail collaboratif** mené par un GT constitué de responsables de formation, de directeurs de départements, d'élus du Conseil des Etudes, du Décanat, du pôle pédagogie qui a permis d'élaborer un processus de validation des heures, un logigramme associé et un outil d'aide d'auto-positionnement.



- Auto-positionnement de l'enseignant sur la réalisation d'activité d'apprentissage à distance
- Bilan quantitatif et qualitatif au niveau de l'UE remis à l'équipe pédagogique et au directeur de département
- Compilation des données par les départements pour calcul des charges d'enseignement
- Transmission au décanat puis à la Présidence pour déclaration dans les services
- Bilan qualitatif présenté en Conseil de Perfectionnement

### Des ressources pour les enseignants et les responsables de formation

- Grille d'aide au positionnement : Ai-je bien réalisé un enseignement à distance ?
- Guide rédactionnel pour remplir les bilans (au niveau de l'UE, du parcours, de la Mention)
- Guide sur le distanciel (définition, exemple d'activités, méthodes pédagogiques, scénarisation...)
- Plan de formation « Distanciel » interne à l'UFR (Madoc, Tutorat à distance...)



### Bilan provisoire à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année

- Près de 4 000 heures de formation à distance sont prévues dans la nouvelle offre de formation pour environ 6 000h eqTD de charges
- Responsabilisation des équipes pédagogiques et des départements
- Respect de la liberté académique en matière de pratiques pédagogiques
- Processus favorisant l'amélioration continue de la formation
- Meilleure prise en compte de la charge de travail pour transformer un enseignement à distance et pour l'animer sur toute la durée de l'accréditation